



PREMIER MINISTRE

SERVICE DE PRESSE

Paris, le 30 novembre 2012

**Déclaration de Jean-Marc Ayrault, Premier ministre
Comité interministériel aux droits des femmes
et à l'égalité entre les femmes et les hommes**

**Hôtel de Matignon
Vendredi 30 novembre 2012**

Seul le prononcé fait foi

La promotion des droits des femmes est un enjeu essentiel pour notre société, et la politique d'égalité entre les sexes doit être un pilier du nouveau modèle français.

Dès la composition du Gouvernement, cette priorité a été affichée. Depuis le 16 mai 2012, le gouvernement de la France est strictement paritaire, et comporte une ministre des droits des femmes de plein exercice, Mme Najat VALLAUD-BELKACEM

Je voudrais ici saluer le travail qu'elle accomplit depuis plus de six mois pour promouvoir les mesures destinées à faire respecter les droits des femmes dans la société, à faire disparaître toute discrimination à leur égard et à accroître les garanties d'égalité dans les domaines politique, économique, professionnel, éducatif, social, sanitaire et culturel.

Depuis sa nomination, elle a entrepris un inlassable travail pour que tous les membres du gouvernement y prennent une part active.

Un séminaire de sensibilisation a été proposé à l'ensemble des ministres : 32 l'ont suivi, les 6 autres le feront avant la fin de l'année.

Le 23 août, j'ai demandé, à chacun d'eux, de s'engager personnellement dans la mise en œuvre de cette politique, pour préparer le plan d'action que nous avons adopté aujourd'hui, et qui touche à toutes les dimensions de l'action publique, y compris des sujets jusque-là « orphelins » des politiques des droits des femmes.

Sur la base de ce travail, j'ai donc décidé de réunir aujourd'hui le comité interministériel pour les droits des femmes, qui n'avait pas été réuni depuis 12 ans, et qui le sera désormais chaque année, je m'y engage.

Mon ambition, celle du gouvernement, est d'ouvrir une troisième génération de droits des femmes, après les droits civiques reconnus à la Libération et les droits économiques et

sociaux des années 70 et 80. Une troisième génération qui permette d'ancrer dans le réel l'égalité des droits.

Chaque ministre a sa feuille de route.

Chaque ministre est responsable de sa mise en œuvre.

De nombreuses mesures ont été adoptées, autour de six axes d'intervention : déconstruire les stéréotypes ; agir sur les contraintes de la vie quotidienne et les obstacles à l'égalité professionnelle ; s'attaquer aux inégalités de santé ; protéger contre les violences ; faire progresser l'égalité dans l'action publique ; promouvoir les droits des femmes au niveau international.

Parmi les nombreuses décisions concrètes que nous avons retenues aujourd'hui, je veux en souligner plusieurs.

1. L'action en direction des tout petits tout d'abord. La culture de l'égalité doit commencer dès **le plus âge**. Nous développerons dès 2013 le programme « **ABCD de l'égalité** » à l'école maternelle et primaire.
2. Autre priorité, **les contraintes de la vie quotidienne**, qu'il faut impérativement alléger, car elles pèsent essentiellement sur les femmes. A titre d'exemple, la scolarisation avant trois ans sera développée, en particulier dans les secteurs de l'éducation prioritaire avec un objectif d'accueil de 30% de la classe d'âge.
3. **L'égalité professionnelle** est au cœur des négociations en cours entre les partenaires sociaux. A l'issue de cette négociation, qui s'achèvera avant la fin du premier trimestre 2013, le gouvernement présentera **un projet de loi cadre** sur les droits des femmes. Ce texte reprendra les principaux éléments de l'accord des partenaires sociaux, ainsi que les dispositions législatives prévues dans le plan que nous avons adopté aujourd'hui. Le périmètre de la loi sur la place des femmes dans les conseils d'administration sera étendu à tous les établissements industriels et commerciaux.
4. En matière de santé, pour accompagner l'ensemble des mesures adoptées, et notamment le **remboursement à 100% de la contraception des mineures**, des campagnes nationales d'information seront organisées, avec l'appui de l'institut de prévention sanitaire.
5. Comme le Président de la République s'y est engagé, il nous faut marquer une nouvelle étape **dans la lutte contre les violences faites aux femmes et dans la prise en charge de celles qui en sont victimes**. Plusieurs dispositions sont prises :
 - création d'une **plateforme commune d'accueil téléphonique** pour les victimes,
 - développement du **téléphone grand danger**,
 - renforcement du **réseau de proximité des unités médico-judiciaires**,
 - développement des programmes de **prise en charge des auteurs**,
 - création d'une **mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences**.

6. La France doit également avoir une action forte au niveau international en initiant **une véritable diplomatie des droits des femmes**. Nous accueillerons en 2013 le sommet des ministres des droits des femmes de l'Union pour la Méditerranée.
7. Enfin, pour animer le débat public sur la politique des droits des femmes et évaluer les progrès réalisés en la matière, **un Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes** sera institué. Cette instance associera des élus, des personnalités qualifiées, des administrations de l'Etat et des associations.

Vous le constatez, c'est donc un plan d'action ambitieux que nous avons adopté aujourd'hui.

La promotion de l'égalité est un sujet central pour mon gouvernement. Elle est à la fois un facteur de progrès démocratique et un vecteur de cohésion sociale. Elle porte des valeurs d'apaisement et d'optimisme, dans une société en proie au doute et à la tentation d'opposer les citoyens les uns aux autres.

Cette démarche politique, fidèle à l'esprit d'égalité qui est l'âme de la France, j'ai demandé à l'ensemble des ministres de le porter. Les Françaises et les Français, ils le savent, comptent sur eux pour le mettre en œuvre rapidement, et activement, et écrire ainsi une nouvelle page de l'histoire des droits des femmes de notre pays.